

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage - échelle 1/2000°
 Planche 3 : La Saulsotte
 Planche 4 : Liours

Vu pour être annexé à la délibération du 24 Avril 2014 approuvant le Plan Local d'Urbanisme



Prescription du PLU le 28 avril 2009
 Dossier de diffusion suite courrier contrôlé de la légalité n°454 du 26 Mai 2014

Dossier du PLU réalisé par :

PERSPECTIVES
 2 rue de la Gare
 10250 CHARENTON-le-Roi
 Tél : 03.25.40.05.90
 Fax : 03.25.40.05.89
 Email : perspectives@perspectives-urba.com



LEGENDE

Limite communale	Limite de zone
Espace Boisé Classé	jardins
Emplacement réservé	Elément du paysage à protéger au titre de l'article L.123-1-5-7° du C.U.
Zone inondable (zone regroupant le PPRI en vigueur et la nouvelle cartographie Seine Antéa (à titre indicatif))	
Zone humide	
Exploitation agricole et périmètre sanitaire (à titre indicatif, au moment de la réalisation du PLU)	Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement
Zone de danger de 2 km de rayon centrée sur les bâtiments réacteurs du centre nucléaire de production d'énergie (à titre indicatif)	

Définition des zones

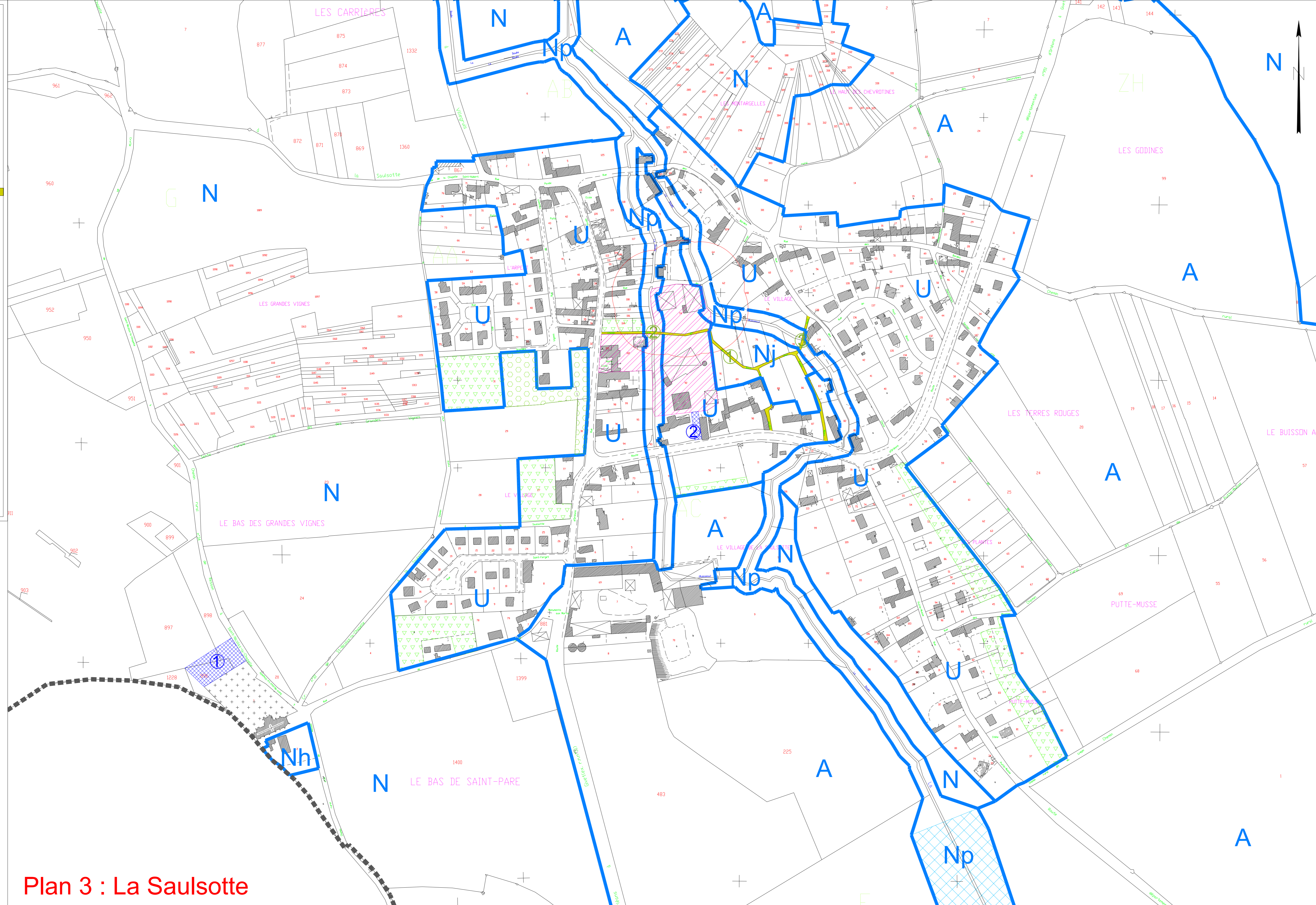
U	Zone urbaine à vocation mixte Habitat, artisanat, activités compatibles avec la zone
A	Zone agricole
N	Zone naturelle et forestière
Np	Secteur naturel sensible à protéger
Nj	Secteur de jardin
Nh	Secteur d'habitat isolé en zone naturelle

Elément du patrimoine et du paysage à protéger au titre de l'article L.123-1-5-7° du Code de l'urbanisme

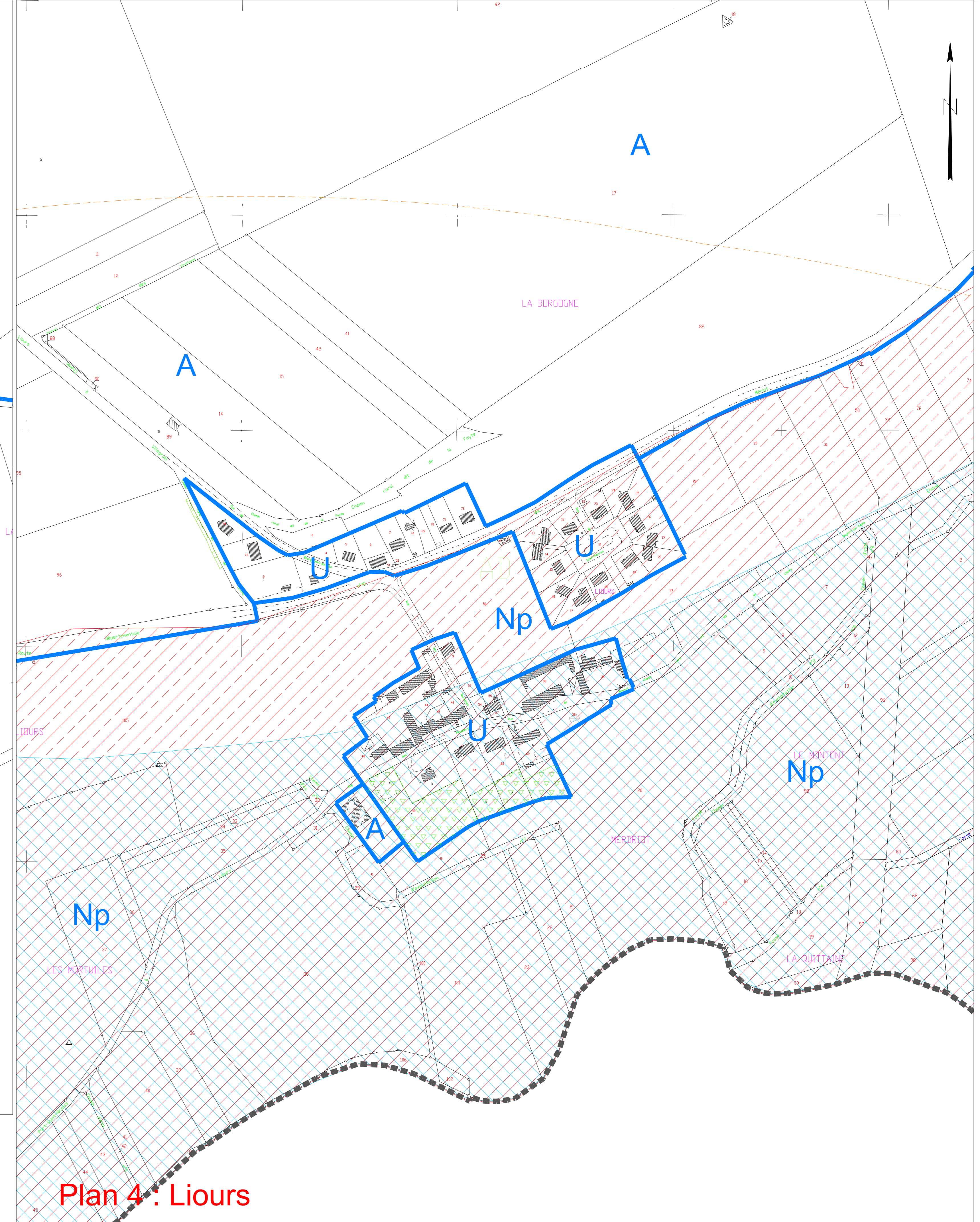
- Sentes
- "Pont" en pierre
- "Pont" en pierre

EMPLACEMENTS RESERVES

N° DE LA RESERVE	DESIGNATION	BENEFICIAIRE
1	Agrandissement du médière	Commune
2	Création de voie	Commune



Plan 3 : La Saulsotte



Plan 4 : Liours